



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 131793

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur le retrait des troupes françaises en Afghanistan. Le président de la République a annoncé que « plusieurs centaines » de soldats français quitteraient l'Afghanistan d'ici à la fin de l'année 2012. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le calendrier de retrait envisagé et quelles sont les dispositions qu'il entend prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Au sommet de l'OTAN à Lisbonne en novembre 2010, il a été décidé que le processus de transfert des responsabilités de sécurité aux autorités afghanes serait mené à bien d'ici à 2014. Le Président de la République a indiqué, le 23 juin 2011, que la France entamerait un retrait progressif de ses renforts envoyés en Afghanistan. Cette décision a donné lieu au rapatriement de plus de 400 militaires entre le 1er juillet et la fin de l'année 2011. La poursuite de la transition et le transfert graduel des responsabilités de combat permettront de planifier le retrait d'Afghanistan de 1000 soldats d'ici la fin d'année, puis le retour de la totalité de nos forces combattantes dès la fin de l'année 2013. A l'issue de ce retrait, la France continuera à s'investir dans la formation de l'armée afghane. En outre, comme le prévoit le nouveau traité bilatéral d'amitié et de coopération signé le 27 janvier dernier, la France restera engagée aux côtés du peuple afghan dans des domaines clés de la coopération, tels que l'agriculture, la santé, l'éducation, les institutions et les infrastructures.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131793

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2850

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3825